

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M. Eric Bertinat: «Trop tard. Peut-être pas...»

TEXTE DE LA QUESTION

Ce matin-là, en provenance de Bellegarde, le train a klaxonné très brièvement d'un coup sec et a aussitôt freiné violemment sous le pont situé à l'entrée de l'avenue Henri-Golay. Je me trouvais dans ma cuisine, dont la fenêtre est perpendiculaire aux voies CFF, observant le roulement du train de la SNCF. J'ai instantanément blêmi parce que j'ai compris le drame qui se déroulait devant mes yeux. Une toute jeune adolescente venait de se jeter sous le train en tout début de matinée. J'ai immédiatement appelé les secours qui sont rapidement arrivés sur place.

Ce drame a choqué les habitants en bordure des voies ferrées. Il hante et hantera nos esprits pour longtemps. Si jeune...

Cette mort si violente aurait-elle pu être évitée? Comment répondre à cette question? Il est certain qu'elle n'a pas totalement surpris le voisinage. Les voies CFF, en tranchées, sont bordées de chaque côté d'un mur vertical (2 m), puis d'un talus pentu. Ces talus sont eux-mêmes bordés d'une clôture d'un petit mètre de hauteur. C'est dire qu'il n'est pas difficile de les enjamber.

Sous le pont se trouve un local en béton, abandonné depuis longtemps par les CFF, mais qui sert de temps à autre à des rendez-vous nocturnes entre jeunes. Il est arrivé aux habitants d'appeler la police au secours, un jeune plus «allumé» qu'un autre zigzaguant entre les voies.

Ma question est donc la suivante: la commune de Genève, et sans doute aussi celle de Vernier, peuvent-elles demander aux CFF d'assurer mieux – beaucoup mieux! – le pourtour de ce secteur et de condamner ce local sans porte ni fenêtre, somme toute facile d'accès et par conséquent attractif pour quelques jeunes en mal de sensations?

D'avance je vous remercie pour votre réponse et de bien vouloir traiter le plus rapidement possible ce problème. La probabilité de voir un nouveau suicide se produire est réelle: «Si un lieu est connu comme un lieu de suicide, cela augmente son accessibilité en tant que méthode, y compris dans l'imaginaire des personnes suicidaires.»¹

¹ <https://www.letemps.ch/evenements/personnes-suicidaires-ne-decidees-mourir>

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a envoyé un courrier aux Chemins de fer fédéraux (CFF) leur faisant part de la préoccupation du Conseil municipal pour ce point. Copie en a été adressée à la Ville de Vernier car cet édicule se trouve sur la parcelle N° 2656 de la commune de Vernier et non pas sur le territoire de la Ville de Genève. Toutefois, vu le voisinage immédiat de la ville de Genève, le Conseil administratif a préféré réagir par l'envoi du courrier susmentionné.

Du point de vue technique, le Conseil administratif souhaite informer le Conseil municipal que ce secteur est en cours de mutation. En effet, le long des voies CFF, du côté du secteur Concorde, une voie verte est en cours d'étude. Cette dernière apportera une requalification de l'espace situé entre les voies et les immeubles de logement. Une étude a été menée, prévoyant même un remodelage du talus des voies CFF sur certains secteurs. Toutefois, le projet n'est pas encore arrêté par le Service de l'aménagement de l'Etat de Genève. Nous n'en avons pas encore une image définitive.

Les terrains situés de l'autre côté sont propriétés de particuliers et aucun aménagement n'y est prévu.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Frédérique Perler

Annexe: courrier du Conseil administratif adressé aux CFF

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENEVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
WWW.GENEVE.CH

SÉANCE CA DU
26. 05. 2021



VILLE DE
GENÈVE

Chemins de fer fédéraux (CFF)
Hiltikerstrasse 1
3000 Berne 65

Genève, le 26 mai 2021

Edicule sous le pont avenue Henri-Golay – parcelle 2656 Vernier

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de la préoccupation du Conseil municipal de la Ville de Genève pour ce qui concerne la construction sise sous le pont des voies CFF de l'avenue Henri-Golay.

Ce local semble abandonné depuis longtemps par les CFF, mais il sert de temps en temps de lieu de rencontre pour des jeunes du quartier.

Cette construction se situe sur le territoire de la commune de Vernier, mais est néanmoins à l'immédiate frontière de la Ville de Genève. A cet endroit, les voies CFF, en tranchées, sont bordées de chaque côté d'un mur vertical, puis d'un talus pentu. Ces talus sont eux-mêmes bordés d'une clôture d'environ un mètre de hauteur aisément franchissable. Ce qu'a fait une jeune fille dernièrement juste avant de se jeter sous un train.

Ce type d'évènement est certainement douloureux pour vos machinistes et pour les proches de la victime qui passeront quotidiennement en ce lieu, mais les voies sont également bordées d'immeubles d'habitations et ce drame heurte terriblement la sensibilité des témoins de ce geste désespéré, adultes ou enfants.

La Ville souhaite donc ardemment que vous entrepreniez quelques travaux qui permettraient de rendre difficile l'accès à ce local et d'en profiter pour en murer portes et fenêtres afin qu'il ne devienne pas un lieu « connu » pour ces raisons et que d'autres drames ne se déroulent sous les yeux mêmes des nombreux résidents occupant les logements du secteur.

En souhaitant obtenir un écho favorable de votre part, et dans cette attente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :


Giordana P. Buzzini

La Vice-présidente :


Frédérique Perler

✓ Copie : Ville de Vernier